

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM !...

vendredi 31 août 1923

Sommaire :

La bataille de la Ruhr

L'Abandonnée

Le projet de la loi de défense sociale

Le patriarche Tykhon

Par delà les frontières linguistiques

Paradoxes sur l'art sacré

Baron Hervé de Gruben

Comte Perovsky

E. Bertrand

Pierre Iswolsky

Camille Jacquart

Paul Cazin

Les idées et les faits : Chronique des idées : L'Aigle et la Colombe, J. Schyrgens.
— France, G. Valois.

La Semaine

La Belgique a répondu à l'Angleterre, et notre Gouvernement s'est vu dans la triste nécessité de rappeler à la Grande-Bretagne ses solennels engagements au sujet de notre priorité..

La Belgique estime que l'on pourrait très utilement causer entre Alliés, mais ailleurs que sur la place publique.

On piétine sur place, disent d'aucuns.

Où, mais comme on piétinait dans les tranchées.

Français et Anglais ont non seulement des intérêts

opposés, mais ils diffèrent d'avis sur le « fait » allemand.

La Ruhr fera-t-elle céder l'Allemagne ?

Vous voyez bien que non, disent les uns.

Attendez, répond Poincaré, car nous y resterons tant que l'Allemagne se refusera à payer...

Tout de même, si l'Allemagne voulait loyalement s'exécuter, on s'entendrait facilement sur le mode de paiement. Mais l'Allemagne — le peuple allemand — ne veut pas... Tant que cette volonté là n'aura pas changé, il n'y a qu'à « tenir ».

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.

Il n'y a pas
de
meilleur
CHOCOLAT
que
DUC

CHOCOLAT



DUC ANVERS

MARQUES :

Régal DUC

Lina DUC

José DUC

Minon DUC

Isis DUC

La revue catholique

des idées et des faits

Journal de la Semaine

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Compte-chèque : 48916

Téléphone : 299.45

Conditions de l'abonnement :

Un an 25 francs

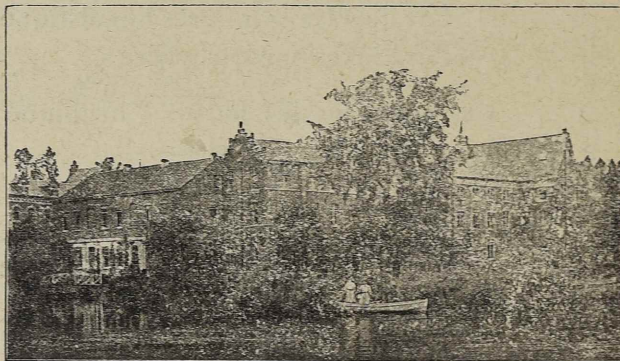
Six mois 15 francs

Le numéro 75 centimes

Pour l'étranger, port en sus

Numéros spécimens sur demande

Institut S^{TE}-ANNE



DIRIGÉ PAR LES

SŒURS DE L'UNION AU SACRÉ-CŒUR

situé dans un coin du pays brabançon

à HOEGAERDE (près Tirlemont)

*au sein d'un vallon choyé par la nature
entouré d'un parc de 7 hectares*

SECTION MÉNAGÈRE SUPÉRIEURE

SECTION DES LANGUES MODERNES

Chaque élève jouit d'une chambre garnie

Prix de la Pension : 1800 francs

La bataille de la Ruhr ⁽¹⁾

Dans l'entretemps les Américains avaient petit à petit retiré leurs troupes et le 24 janvier 1923, le drapeau étoilé fut amené sur la forteresse d'Ehrenbreitstein en face de Coblenze.

L'examen de la carte a par lui seul une valeur plus suggestive que bien des exposés. On y voit les modifications du régime de l'occupation, la trace tangible laissée dans la réalité par la marque des grands événements : la disparition de l'occupation américaine, le rétrécissement de la zone anglaise, l'allongement de la zone belge, l'extension en tache d'huile de l'occupation française. Au dispositif presque militaire de la période d'armistice (un front d'armées juxtaposées, ayant chacune leur tête de pont et leur région de couverture), s'est substituée une répartition inspirée d'idées politiques et des attractions spéciales d'une occupation prolongée. Le pays occupé sur les rives du Rhin est d'une matière malléable. Non seulement il subit les modifications à la disposition interne des diverses zones, mais de plus celles-ci s'accroissent sans résistance vers l'extérieur. Le 8 mars 1921 la région de Düsseldorf-Duisburg est occupée. Le 11 janvier 1923 c'est tout le territoire de la Ruhr. Quelques jours plus tard les intervalles entre les têtes de pont, dénommés « les pédoncules » sont rectifiés. Une zone de couverture est établie à l'est de la zone anglaise pour compléter le cordon douanier. Pour des raisons diverses (douanes, sécurité, repréailles), Emmerich, Wesel, Barmen, Limburg, Karlsruhe, Mannheim, Appenweier, à la périphérie de la zone d'occupation sont occupés d'une manière plus ou moins provisoire. Enfin la bigarrure des régimes s'y révèle. La zone anglaise soumise à l'ancien régime de la Haute Commission ; toute la rive gauche du Rhin et toute la région de la rive droite au sud de Cologne où la H. C. applique ses ordonnances spéciales pour l'exploitation des gages ; les têtes de pont de Duisburg, Düsseldorf et le bassin de la Ruhr placés sous l'autorité immédiate du commandant en chef des armées d'occupation.

L'effet nécessaire de la prolongation de la résistance passive est une décomposition accentuée et progressive de l'édifice social. Ce résultat serait-il voulu ? Il est possible que le Reich, qui joue aisément son va-tout depuis l'armistice, cherche dans cette politique désespérée une démonstration par l'absurde. Sans doute y voit-il une menace de cet effondrement total et contagieux où il semble vouloir perdre l'Europe avec lui, dans le secret espoir de survivre seul à cette « marée rouge... » Car il est difficile d'y démêler l'indice d'une conduite raisonnable ou d'une entreprise efficace.

Il se peut que cette dislocation, faisant table rase des organes anciens, amène finalement à notre profit une situation, sur laquelle nous pourrions plus aisément reconstruire à notre gré. Mais il est certain qu'un groupe humain soumis à cette épreuve

de désagrégation et de patience est prêt aux réactions violentes, excessives, désespérées.

L'endurance, la discipline, la santé du peuple rhénan ne doivent pourtant pas être sous-estimées. Il faut reconnaître ce que sa situation a de tragique et d'exceptionnel. Il est actuellement constitué tout entier en otage du Reich allemand et il répond pour lui de l'exécution de ses dettes et de sa volonté pacifique. Pour peu que le Reich s'y dérobe, c'est sur l'otage que s'exercent pression et répression. Pour atteindre Berlin nous frappons ce membre du corps allemand, souhaitant que le retentissement soit assez violent, pour que tout l'organisme s'en ressente. Et lorsque le Reich édicte ses interdictions, c'est à cette partie de son peuple qu'il impose privations physiques, angoisses et tortures morales. Singulier exemple d'action politique à effet indirect ! Autant qu'il se peut toutefois, les mesures prises ont tâché d'atteindre les vrais coupables, d'agir sur l'organisme entier ou du moins, en touchant au point sensible, d'amener des répercussions immédiates dans l'ensemble.

Cependant les conditions si particulières où se déroule le conflit soulèvent maintes questions extrêmement délicates. L'opinion publique y répond parfois à tort et à travers. Mais, s'il est de la tâche exclusive du gouvernement d'y pourvoir, il n'est pas inutile que tous les esprits éclairés en saisissent la complexité. Veut-on avant tout atteindre le Reich dans ses œuvres vives, sans considération pour les régions occupées, ou entend-on d'abord ménager celles-ci et provoquer leur désaffection de la Prusse ? Ce pourrait être tout un, et le rayonnement de notre thèse démontrera précisément que la cause lointaine et proche de la misère actuelle réside à Berlin. En matière de « réparations » quelle politique faire prévaloir ? Entend-on abandonner l'idée de la productivité des gages et de l'organisation éventuelle de l'exploitation rhénane pour porter tous les coups qui pourraient toucher le Reich ? Car ici se révèle une antinomie certaine : toutes les mesures dirigés contre Berlin désorganisent notre hypothèque et notre « flanc-garde » rhénanes. Encore une fois la difficulté pourrait se résoudre si les Rhénans rompaient avec la politique destructive de Berlin. Il faudrait, enfin, réaliser l'unité de direction, l'identité de régime entre des éléments de direction dont l'accord n'est assuré que par la loyauté de leur collaboration. Unité dans les organes d'exécution en territoires occupés, constitués sur des bases juridiques diverses, régissant des régions différentes, l'un despotique et hiérarchisé, l'autre constitutionnel et interallié.

Mais l'unité politique étant réglée, d'autres anomalies subsisteront. Car de bons esprits pensent néanmoins que notre œuvre sur le Rhin, peut être qualifiée de néfaste au nom de certains autres intérêts. Quoi ! les gens que nous devons favoriser, parce que nos immédiats voisins, ces gens avec qui nous devons vivre en commun, sous l'une ou l'autre égide, voici que nous faisons tout pour éveiller leur haine et leur rancune implacable.

(1) La première partie de cette étude a paru dans notre dernier numéro.

Nous sommes convaincus que tout le mal vient de Berlin, et que le Reich est dans son tort. Nous ne nous faisons pas faute de le répéter. Encore faut-il en convaincre les intéressés qui ne sont pas pressés de l'entendre. Ce fut illusion naïve chez ceux qui croyaient que l'occupation de la Rhur serait la pierre de touche de nos sympathies et qu'elle ferait tomber le fruit mûr. Dieu sait ce que la prolongation du conflit nous apportera ; mais il est certain que notre entrée dans la Rhur, en dressant toute l'Allemagne contre nous, a détruit d'un seul coup des travaux d'approche poussés pendant trois ans d'occupation. Ne nous hâtons donc pas de crier à l'indulgence excessive, surtout si nous avons trouvé trop lente la politique de ralliement. L'on devine assez combien délicate et ardue est la tâche de ceux qui doivent conduire notre barque dans ces passes dangereuses.

Dilemme troublant et douloureux. Peut-être la justice individuelle ou partielle n'est-elle qu'une illusion ou l'effet d'une courte vue. Il faut chercher des ensembles, des corps plus complets pour former un équilibre. Ce n'est que dans une durée de plusieurs générations, dans un peuple assez nombreux ou les contre-coups se répartissent, que l'on peut trouver une esquisse de l'ordre définitif. Il faut châtier quelques coupables, et toute une province est punie. Il faut frapper les chefs responsables, mais tout un peuple pâtit. Irritant problème que peut seul résoudre l'assurance d'une solidarité obligée entre tous les membres d'une collectivité de haut en bas, de long en large. Des innocents souffrent, des amis sont malmenés ; il n'y a pas d'autre réponse, que dans la conviction qu'un peuple forme un tout organique où les souffrances et les mérites se répartissent en vue d'une vie commune et se subordonnent à un destin unique. Il en est probablement de même à un degré supérieur dans les relations de peuple à peuple et c'est cette confiance qui doit nous inciter à croire à la possibilité de la paix après les perturbations et les sévices d'une lutte aussi obstinée.

L'expérience qui se poursuit sur le Rhin mérite d'être attentivement observée. Qui cédera des deux adversaires, plus ou moins vivement atteints par les suites de l'occupation ? Qui se lassera le premier ; des Allemands qui exigent de leurs congénères un sacrifice constant, ou des Alliés qui ressentent chaque jour leur étroitesse ? Affaire intérieure des Rhénans, dira-t-on. Dans ces cadres qui s'élèvent graduellement comme des murs de prison, c'est à eux de décider leur destinée. Ils tiennent la clef du problème. De part et d'autre on ne néglige rien pour les influencer. L'on fait valoir d'un côté la fidélité à l'unité allemande, les visées impérialistes des maîtres de l'heure ; d'autre part on préconise les avantages d'une pacification définitive et les méfaits de l'hégémonie prussienne. L'effet de ces pressions diverses se fait sentir alternativement soit que prédomine la lassitude ou la crainte des sanctions morales du Reich toujours menaçant ; la force de la tradition ou l'influence de l'esprit nouveau.

La première hypothèse pose la question de la fin de la résistance passive. On n'ignore pas que les Franco-Belges ont fait de cette cessation la condition préliminaire à l'ouverture des pourparlers. Là-dessus les Allemands s'insurgent. En séance de réouverture du Reichstag le 8 août dernier, le chancelier Cuno proclame qu'aucun gouvernement allemand ne peut envisager semblable capitulation. Cette proclamation in extremis n'empêcha pas sa chute. Son successeur, Stresemann, à peine en possession du pouvoir, se hâte de déclarer que le combat de la Rhur ne peut être arrêté, ni même interrompu. Y a-t-il dans ces déclarations autre chose que des fanfaronades ? On y sent la volonté de jouer une dernière carte dans

la partie suprême. Mais l'impuissance financière du Reich se chargera bientôt de rappeler son porte-parole à la réalité.

Une capitulation est-elle contraire à la volonté spontanée du peuple en faveur de la résistance, comme l'a maintes fois affirmé le chancelier Cuno, et provoquerait-elle une situation anarchique et une recrudescence d'attentats ? Il se peut que les ultra-réactionnaires, qui ne se soumettent qu'aux gouvernements à leur dévotion, et les Wesphaliens de la Ruhr, de caractère assez violent et dociles aux seuls ordres de leurs syndicats, soutiennent pendant quelque temps leur opposition. Mais l'ensemble du peuple, désabusé, est las, et particulièrement les Rhénans, qui sont d'un naturel moins intransigeant ; car il y a beau temps que chez la plupart d'entre eux la résistance ne persiste que parce qu'elle est monnayée et sanctionnée par les travaux forcés.

Une renonciation de l'action franco-belge ne se concevrait que par la pression d'une tierce puissance : l'Angleterre. Il n'est que trop évident que son action séparée est tout l'espoir de la résistance allemande. Mais comme il est improbable que sa politique aille jusqu'à pencher en faveur de l'ennemi d'hier, — et de récentes déclarations ont donné l'assurance que l'entente cordiale serait maintenue, — la question devra se vider entre les deux antagonistes en présence. Si peu avantageuse que se révèle l'occupation au point de vue de la productivité des gages, les Alliés ne l'abandonneront jamais de bon gré, à cause de son efficacité indirecte contre l'Allemagne tout entière. Ce sera donc fatalement celle-ci qui devra céder. Avec quelles complications de révolte intérieure et de démembrements, c'est ce qu'il est impossible de prévoir. Mais l'on peut imaginer, et c'est la suite naturelle des choses, que le Reich s'obstine et que les Rhénans, obsédés, s'insurgent contre ses injonctions. Déjà des troubles éclatent et se multiplient dans les grandes agglomérations ouvrières. Ce n'est pas encore la révolution, mais un soulèvement exaspéré des populations, acculées à la faim par les conséquences de la politique de résistance. La police locale est intervenue pour maintenir l'ordre. Mais si demain la révolte plus clairvoyante et plus exaspérée se met en rébellion contre Berlin, ne serons-nous pas forcés, de toute manière, d'intervenir ?

Cette révolution qui conduirait fatalement à une autonomie, tout au moins provisoire, nous sera-t-elle favorable ? Les raisons d'antipathie ne se sont-elles pas accumulées en Rhénanie autant contre nous que contre la Prusse ? En tout cas nous ne pourrions abandonner aussitôt le gage de l'occupation militaire et tout nouvel État instauré sur le Rhin n'aurait sous le signe funeste de l'occupation étrangère. C'est assez dire que son avènement sera d'autant plus aisé que nous l'aurons moins ouvertement favorisé. C'est ce qui explique notre effacement des péripéties de la lutte, mais cela ne peut entraîner que nous nous désintéressions de ses résultats. Forcément nous devons intervenir, avec voix prépondérante, lors du règlement général. Que l'ensemble de la question soit remis ou non sur le tapis, ce sera le moment de l'évoquer et d'y proposer une solution mûrement concertée, qui puisse réparer notre déconvenue du traité de Versailles. Tenons nous prêts à parer à toute éventualité et à tirer parti des désordres de l'ennemi pour rétablir un ordre tel qu'il nous assure la paix.

Ces lignes n'ont pour but que de fixer quelques traits d'un événement dont la physionomie se modifie de jour en jour. Chaque heure peut amener un dénouement qui déjouera les prévisions et d'autre part la guerre a prouvé que les limites de l'endurance d'un peuple étaient presque infinies. Il sera en tous cas très instructif de relever ce qui sortira de cette âpre

dissension et de noter les éléments décisifs qui sauront faire pencher la balance, ou trancher le nœud gordien. Là se révéleront éventuellement, la lucidité, le coup d'œil, la sagesse de notre politique; l'effet du contact, de la pénétration, des échanges matériels et moraux qu'auront amené plusieurs années d'occupation et les résultats d'une pénétration pacifique des marches germaniques.

Au cours du conflit aigu, qui dans le courant de l'année 1923 a renouvelé les formes de la lutte sur le Rhin, les deux tendances que nous avons relevées dans la politique d'occupation ont pu s'exacerber et la question prendre une ampleur, une instance tragique et presque décisive pour les destinées de notre pays. Au sein de la fureur destructive, de l'exaspération des antagonismes, de la tension morale de ce combat inusité, mais implacable, des voix s'élevaient qui voulaient au moins sauvegarder quelques fragments de l'organisation matérielle, maintenir un certain étiage de la civilisation morale. Ces volontés angoissées prétendaient mettre à l'abri les conquêtes rares et précieuses de l'humanité sur ses instincts déchaînés et maintenir au moins quelques lois sacrées. D'autres voix prétendaient que seule l'ut lité des réalisations immédiates, l'intérêt national, monnayable et palpable devait entrer en ligne de compte. Imbus de cette idée que l'Allemagne est un peuple qui ne connaît que la loi du plus fort, nourris de légitimes rancunes qui exigeaient la loi du talion, ils n'ajoutaient foi qu'à la vertu de la violence. Le monde put assister à ce renversement des rôles, à ce retour prodigieux de fortune, qui fit d'un petit peuple naguère vaincu, talonné sans égard ni scrupule, devenu par l'effet prestigieux de la victoire, conquérant à son tour, disposant lui aussi d'un pouvoir facilement arbitraire, le dispensateur à l'égard du vaincu, du droit de vie et de mort « *vitas necisque* ». Il importe qu'il donne en cette circonstance capitale la mesure de sa modération et de sa justice innée.

Et l'on peut constater la réédition, renversée mais analogue, des procédés d'occupation et de l'esprit de résistance. Il y aurait un curieux chapitre à écrire sur les ressources de résistance d'une population désarmée, opposant son obstination muette et les ruses de sa faiblesse aux réactions de la répression, dont les méthodes et la logique lui répondent coup pour coup. Que l'on me comprenne bien; je ne prétends pas assimiler la domination allemande en Belgique et notre occupation en Rhénanie. Leurs raisons et leurs moyens diffèrent toujours de toute l'étendue qui sépare le bon droit et l'iniquité. Et, en plus de cette justification finale, il y a la modération de nos procédés et de notre tempérament, qui ne se comparent pas aux méthodes germaniques. Puis, il faut faire le départ entre les mentalités: il est des extravagances de férocité qui ne pourront être atteintes que par la culture allemande.

Il s'agit uniquement ici de nous éclairer sur le caractère psychologique d'un conflit et de nous mettre en garde sur ses répercussions et ses entraînements. Mais, toutes réserves gardées, l'attitude de l'homme désarmé revêt un caractère chevaleresque, l'odieux retombe, quel que soit son bon droit, sur l'oppression prétendue qui dispose de la force. Ce n'est pas le seul péril et les meilleurs esprits en viennent à se demander quelle est la manière de bien servir son pays. Sa sécurité, sa santé, son existence exigent-elles une pression sans bornes et sans frein sur l'adversaire? Ou bien son bon renom, son honneur, les conditions de la paix prochaine, de l'apaisement définitif nécessitent-ils l'observance d'une certaine morale internationale, d'une morale qui ne se compense pas seulement par doit et avoir, mais comme toutes les morales entretient

quelques vertus plus hautes? Éternel conflit entre l'optimisme de ceux qui voudraient élever les peuples à un idéal de justice et de paix, — et le réaliser de tous leurs moyens, — et l'amère expérience de ceux qui ayant éprouvé la dureté des hommes, croient ne rien devoir attendre, en ce monde de ténèbres, que des réalisations d'un égoïsme triomphant.

Baron HERVÉ de GRUBEN.



L'Abandonnée

(A propos de l'article de M. Firmin van den Bosch)

« Victoire des vaincus » dit M. van den Bosch à propos du traité de Lausanne qui vient de remplacer le traité de Sèvres — le plus *fragile* de tous ceux (ironie des noms!) qui ont clôturé la guerre mondiale. Le terme est aussi spirituel que juste. Et pas plus que M. van den Bosch je n'ai l'intention de nier les mérites des Turcs, de leurs soldats — de tout temps excellents — et de leurs hommes d'État. Mais comment se fait-il, grand Dieu, qu'en parlant de Lausanne, en constatant le grand, l'indubitable succès des Ottomans, l'auteur n'ait pas eu un mot de regret pour l'Arménie?

Nation martyre entre toutes, l'Arménie reste livrée à la tendre merci des Turcs, sans même la protection, toute de forme, il est vrai, que semblait lui offrir naguère l'article 61 du traité de Berlin. Tout le monde s'en est désintéressé. Les crimes odieux et presque sans parallèle dans l'Histoire qui ont été au cours de la guerre commis à l'égard du peuple arménien (crimes dont on peut lire entre autres le récit dans les « Mémoires » de M. Morgenthau, ambassadeur des États-Unis à Constantinople) sont restés impunis — sauf pour un ou deux des principaux massacrés qu'ont atteints par-ci par-là des balles de patriotes exaspérés. Le million et plus d'hommes, de femmes et d'enfants détruit par le fer, par le feu, par la faim et par la soif dans les déserts de Mésopotamie où on les chassait par hordes ou en Arménie même n'est pas vengé. Les massacres d'Adana (1909) peuvent recommencer demain. Ceux de 1894, de 1895, de 1896 de même. Les destins de l'infortuné peuple arménien paraissent avoir été définitivement scellés. Et pourquoi? Qu'a-t-elle fait, cette malheureuse petite nation, pour mériter un tel sort? N'avait-elle pas épousé de toute son âme dès le début de la guerre la cause des Alliés? Ses enfants n'avaient-ils pas versé à flots — dans les rangs de l'armée russe notamment — leur sang pour la cause dite de « la Justice et de la Liberté »? Les promesses solennelles ne lui avaient-elles pas été prodiguées? Sèvres n'avait-il pas tenté de créer une Arménie indépendante et capable de vivre?

Non seulement le nouveau traité ne parle pas des Arméniens, mais à Lausanne les Turcs ont spécialement insisté pour avoir les mains libres de ce côté. Je ne les blâme pas. Libre à eux de vaquer à leurs intérêts. Mais les autres, les vrais vainqueurs, les « Alliés » ou soi-disant tels, comment ont-ils pu oublier? ou plutôt comment se fait-il qu'ils n'aient pas voulu agir?

L'abandon de l'Arménie par les « Grandes Démocraties de l'Ouest » est, sans contredit, un acte odieux entre tous.

Non seulement l'Arménie décimée et ruinée reste aux mains de son ennemi et — disons le mot — massacreur séculaire, mais viennent retomber sous le joug turc des provinces que la Russie Impériale et ses armées avaient depuis longtemps libérées de ce joug. Kars (forteresse turque enlevée deux fois d'assaut par les armées russes : en 1855 et en 1878) et Ardahan détachées de la Turquie de par le traité de Berlin ont été réannexées à ce pays à Brest-Litowsk. Et la diplomatie alliée a sous ce rapport, comme sous certains autres du reste, sanctionné ce qu'avaient fait à Brest les négociateurs austro-allemands. Ardahan et Kars restent turques. Ce sont quelques centaines de milliers d'Arméniens de plus rentrés au bercail ottoman. Non seulement la Turquie garde le peu d'Arméniens qui lui restaient après les tueries, mais elle en obtient de nouveaux.

Je me souviens de cette froide journée de février 1916 où à Tambow, à une séance du zemstvo (conseil général), j'apprenais la prise d'Erzeroum emportée dans un bel élan par les soldats russes. Grand fut l'enthousiasme des assistants. Sur ma proposition, un télégramme de félicitations fut à cette occasion envoyé par l'Assemblée au Patriarche-Catholico d'Arménie (Russe) à Etschmiadzin. Quelques semaines après arrivaient les nouvelles de la chute de Trébizonde, puis de celle d'Erzindjan. Le soleil de la liberté arménienne semblait monter dans l'azur.

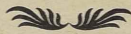
Mais les révolutionnaires russes veillaient. Brusquement, en mars 1917, ils bousculaient le trône séculaire mais depuis longtemps chancelant des tsars. C'était le commencement d'une débâcle dont un des traits les plus caractéristiques furent tous les « lâchages » dont se rendait coupable la Révolution triomphante, et dont celui pratiqué à l'égard de l'Arménie turque ne fut pas un des moindres. Abandonnée déjà par une armée gangrenée et décomposée par le virus « démocratique » (en entendant « démocratie » dans le sens russe) et facilement reconquise par ses anciens maîtres, elle était, je l'ai déjà dit, agrandie d'une partie de l'Arménie russe définitivement sacrifiée à Brest-Litowsk.

Mais en agissant ainsi les maîtres de la Russie étaient dans leur rôle, tout comme ceux avec qui ils traitaient. Ce qui est bien plus extraordinaire, ce qui à vrai dire confond l'imagination c'est de voir l'acte de Brest-Litowsk confirmé aujourd'hui par ceux qui ne cessent d'avoir les grands mots à la bouche ; par ceux qui ont tant promis naguère ; par ceux qui pouvaient tant sinon tout.

L'Arménie rentre au tombeau dont le régime « tsariste » tant décrié l'avait presque tirée. Ce que le « despotisme » avait fait, la « Démocratie » le défait. Et elle semble n'en avoir cure.

Honte éternelle à elle.

Comte PEROVSKY.



Nous prions une fois de plus nos abonnés qui recevaient irrégulièrement la REVUE de réclamer au Bureau de poste qui les dessert et de nous aviser.



Le projet de loi de défense sociale

Louvain, le 18 août 1923.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Il serait peut-être malséant de ma part de vouloir intervenir dans la discussion académique dont MM. Rubbens et Vervaeck agrémentent les vacances des lecteurs de la *Revue* à propos du projet de loi sur la Défense sociale. Au demeurant, j'aime mieux marquer les points, c'est beaucoup plus reposant.

Vous me permettrez cependant une rectification. Si peu d'importance qu'ait une opinion, celui qui l'a émise n'aime pas de la voir dénaturer.

Je regrette d'abord que la mémoire de M. le docteur Vervaeck le serve si mal quand il cite mon article. Par exemple, j'ai écrit qu'il résultait des renseignements consignés par le parquet aux dossiers des détenus que l'atténuation de responsabilité n'était pas admise par les tribunaux dans 2% des cas (ce qui, évidemment, peut être une erreur si les renseignements sont erronés) ; j'en avais conclu : « *Vraiment, est-ce qu'il faut absolument, pour ces rari nantes, pour ces quatre pelés et un tondu, édicter, avec des prologues solennels et retentissants, des lois particulières, qui introduiraient dans notre arsenal répressif un dangereux élément d'abatardissement ?* » M. Vervaeck reproduit comme suit ces mots qu'il souligne et place entre guillemets : M. Bertrand conclut, en termes particulièrement émouvants, « *à l'abatardissement de notre arsenal répressif pour les 2% de délinquants à responsabilité atténuée* ».

Je n'insiste pas sur ce que cette manière de rendre l'idée a de désobligeant, et je passe sur les autres négligences de copie.

Il semble, d'autre part, résulter des observations faites par vos deux éminents collaborateurs, que je me serais prononcé d'une façon radicale contre le dit projet. Cela n'est pas tout à fait exact, du moins en ce qui concerne la première partie, celle, précisément, qui a trait aux anormaux, à laquelle le débat dans vos colonnes est circonscrit jusqu'ici. J'ai fait à ces dispositions des objections d'ordre surtout pratique et crois avoir montré que les choses, dans ce domaine, risquent fort d'aller plus mal après leur adoption qu'elles ne vont aujourd'hui ; mais, étant donnés l'état actuel des idées sur la question, l'intérêt social que beaucoup s'imaginent être lié à sa solution, et le fait qu'on ne peut guère espérer voir changer la jurisprudence des tribunaux sous la législation actuelle, je proposais finalement d'insérer le texte suivant dans les lois existantes :

« Les tribunaux, lorsqu'ils condamnent un inculpé à une peine atténuée à raison de son état mental, peuvent décider qu'il sera mis, à l'expiration de sa peine ou en cas de libération conditionnelle, à la disposition du gouvernement pour un temps fixé ou indéterminé.

» Cette mesure sera exécutée sous forme d'hospitalisation avec travail dans un quartier spécial d'un asile d'aliénés.

» Elle pourra être révoquée ou suspendue à tout moment par le ministre de la Justice, sur avis de la direction de la prison ou de l'asile et du parquet compétent.

» Les condamnés qui, au cours de leur détention, sont recon-

nus dangereux pour la sécurité publique à raison de leur état mental, peuvent être mis à la disposition du gouvernement pour un temps fixé ou indéterminé à partir de la date de l'expiration de la peine ou de la libération conditionnelle.

» La cause est portée, sur avis de la direction de la prison au parquet, devant le tribunal qui a prononcé la peine, suivant les formes ordinaires de la procédure.

» La mesure, exécutée comme ci-dessus, peut être suspendue ou révoquée par le ministre de la Justice, sur avis de la direction de l'asile et du parquet compétent.

» Les aliénés délinquants colloqués sur réquisition du ministère public ne peuvent être mis en liberté que sur avis concordant du directeur de l'asile, de l'inspecteur général des asiles d'aliénés et d'un spécialiste désigné par le parquet compétent. Cet avis devra contenir la déclaration que la sortie ne présente aucun danger pour la sécurité publique.

» Les aliénés et les autres anormaux délinquants remis en état de liberté peuvent être astreints à un contrôle médical. »

Ce texte ôte au projet son caractère « sensationnel » ; il réduit la portée de l'innovation à ses fins réelles ; il ne bouleverse pas la procédure, ne compromet pas la répression ni l'intimidation et ne détruit l'harmonie ni de notre système pénal, ni de notre régime pénitentiaire.

Je dois enfin protester contre l'accusation que M. Vervaeck — il est vrai, d'un geste très aimable — lance pour la seconde fois à mon adresse d'avoir attaqué avec passion les tenants de l'anthropologie. D'abord séduit par leur grand talent, j'ai combattu non pas avec passion, mais avec la vigueur d'une profonde conviction, certaines « réalisations socialistes » auxquelles ils s'étaient attelés, comme la transformation des prisons en usines, et les programmes tendant à faire prédominer la formation médicale chez les agents du service des prisons.

Je me suis placé dans cette polémique sur le terrain de la doctrine pénitentiaire, sur celui de l'expérience et du bon sens. Au point de vue philosophique, qui sort de ma compétence et que je n'avais pas à envisager vu la position prise, il intéressera peut-être vos lecteurs de savoir comment ces réformes ont été appréciées à l'étranger, où on les croit complètement réalisées.

La Revue (belge) de Droit pénal et de Criminologie analyse dans son numéro de mai 1923, p. 508, un article publié sous le titre de *Some leading phases of penology*, par HARRY ELMER BARNES (*Political Science Quarterly*, June 1922) ; voici ce qu'elle en dit :

« L'auteur propose un ensemble de réformes analogues à celles introduites en Belgique. La réalisation de celles-ci transformera les prisons en hôpitaux sociaux destinés à traiter les malades sociaux, qui sont les criminels.

» Les lois actuelles devraient être au préalable complètement révisées. Elles se basent entièrement sur les conceptions théologiques et métaphysiques du moyen âge qui considéraient le criminel comme un être pervers disposant de son libre arbitre... »

« Il y a lieu de remarquer, ajoute l'analyste, que la réforme pénitentiaire belge, préconisée par l'auteur, a permis d'obtenir d'encourageants résultats sans révision préalable du Code pénal. »

La Revista de Criminologia, Psiquiatra y Medicina legal de Buenos-Ayres imprime, de son côté, dans le numéro de novembre-décembre 1922, p. 760, à la suite de l'analyse du Code pénal italien de Ferri, les lignes suivantes :

« ... En Belgica, el Ministro Vandervelde inició en 1919-1920 notables reformas, que representan todas un triunfo de las doctrinas y proposiciones de la escuela positiva italiana. »

M. Vervaeck se porte garant de l'orthodoxie du projet de loi sur la Défense sociale. Il a la même source, c'est tout ce que je me contenterai d'en dire ici. On sait d'ailleurs que la défense sociale est la base unique de la répression pour ceux qui déniaient au droit pénal tout fondement métaphysique.

Agréé, je vous prie, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

E. BERTRAND,

Directeur de la prison centrale de Louvain.



Le Patriarche Tykhon

Les nouvelles répandues dernièrement par la presse concernant le Patriarche Tykhon, causent une certaine émotion parmi les amis de la Russie qui suivaient avec une attention sympathique le cours de la vie religieuse dans ce pays ; on peut même dire qu'il en résulte un certain dépit ; on déplore le changement qui serait survenu dans l'attitude du vénérable prélat envers les Soviets et qui cadre mal, semble-t-il, avec ses actes précédents.

Il ne m'appartient pas de prendre la défense du Patriarche, ni d'expliquer ou d'excuser ses actes dont il est responsable devant Dieu. Toutefois il me semble utile de mettre en relief certains faits propres à éclairer l'opinion publique et à prévenir des jugements hâtifs.

On a souvent voulu prêter au Patriarche un rôle politique, en faire le chef d'un mouvement populaire qui éclaterait à l'heure propice et renverserait le gouvernement des Soviets en faveur d'une monarchie, selon les uns, ou d'une régence démocratique, selon les autres. Si tel était le cas, les mesures prises contre le Patriarche, quelque inhumaines qu'elles aient été, seraient en partie justifiées ou au moins expliquées comme un moyen de défense légitime d'un gouvernement qui détient le pouvoir.

Or, le caractère odieux de cette persécution consiste en ceci, que, dans la personne du Patriarche, elle s'attaquait à l'Église, à la foi chrétienne, à l'âme même du peuple.

Le Patriarche — tous ses actes en témoignent — ne s'est jamais mêlé aux choses temporelles ; toute son action était concentrée dans l'Église, et s'il n'a pas craint de condamner ouvertement certains actes des Soviets, c'étaient les décrets qui visaient la vie religieuse du peuple ; pour le reste, il a toujours évité tout ce qui pouvait aggraver la situation du clergé et des fidèles, tout acte d'insubordination qui pouvait augmenter le nombre des victimes, et, du haut de la chaire comme dans ses lettres pastorales, il a toujours prêché la paix intérieure.

Avait-il raison ? Ne devait-il pas plutôt employer son autorité à préparer et diriger un puissant mouvement populaire contre les Soviets ? N'était-il pas l'élu, le chef attendu, celui qui relèverait les forces nationales et conduirait le peuple à la victoire ?

Plus que tout autre, le Patriarche Tykhon était à même de juger de la situation en Russie. S'il considérait comme vaine ou prématurée toute tentative d'établir en Russie un ordre qui ne serait pas basé sur un relèvement religieux et moral du peuple, c'est que, lui-même sorti du peuple, il connaissait sa mentalité et se rendait compte du travail lent et laborieux de régénération morale qui se produit dans son âme désorientée. A soutenir, à diriger cette vie intérieure tendaient tous les efforts du Patriarche. Cette tâche, il la poursuivait avec un zèle infatigable et un courage indompté.

Quand une force majeure obligea le Gouvernement des Soviets à relâcher le Patriarche, son premier acte d'autorité fut de condamner publiquement l'hérésie nommée « Église vivante » avec ses diverses ramifications. Son premier geste, au cours d'un service religieux célébré au couvent Donskoï, fut d'écartier publiquement un adepte de cette église, instituée et soutenue par le gouvernement des Soviets, qui était venu, hypocritement, demander sa bénédiction. Car, pour l'Église, cette hérésie est l'ennemi redoutable qui par la force et par la ruse s'est introduit dans son sein ; c'est l'ennemi qu'il faut combattre en premier lieu pour sauver les consciences des simples et des humbles. Et le Patriarche, à peine échappé au sort qui le menaçait, est allé au-devant de l'ennemi, bravant la puissance qui le soutenait.

Ainsi, quoi qu'en disent les nouvelles répandues par la presse des Soviets, le Patriarche Tykhon est toujours le bon pasteur qui connaît ses brebis et que ses brebis connaissent. Rien de nouveau n'est survenu, à part — s'il faut en croire la presse des Soviets, — un acte de soumission au Gouvernement de Moscou, contre lequel, d'ailleurs, le Patriarche ne s'était jamais insurgé, et une « rétractation » ou acte de repentir, soi-disant écrit et signé par le Patriarche, dont il est difficile de juger la valeur, attendu que le texte qu'on en donne, loin de rappeler le caractère sobre et grave des écrits émanant du Patriarche, porte l'empreinte du style ampoulé et barbare des affiches bolchéviques, circonstance qui fait douter de l'existence même de l'acte. N'ayons-nous pas reçu, il y a quelque neuf ou dix mois, une information annonçant que le Patriarche, arrêté et emprisonné, avait volontairement renoncé à sa dignité, confiant la direction des affaires de l'Église au V.Z.U. Administration Supérieure de l'Église, instituée par les Soviets, information, comme nous l'avons su depuis, inventée de toutes pièces ?

Il serait curieux de retracer les origines des nouvelles répandues par la presse mondiale qui feraient du Patriarche un rallié volontaire au gouvernement des Soviets, un partisan convaincu du régime communiste, expliquant par là la cessation des poursuites intentées contre lui.

Fecit cui prodest. S'il est vrai — et la chose ne paraît pas douteuse — que la mise en liberté du Patriarche, réclamée par les instances répétées de hautes personnalités de l'Église catholique et de l'Église Anglicane, était stipulée dans l'accord conclu récemment entre les Soviets et le Gouvernement Britannique, les Soviets n'avaient-ils pas tout intérêt à donner à une mesure imposée par une pression diplomatique l'apparence d'un acte spontané, voire même d'une victoire morale ?

Pourtant, le respect et la sympathie dont jouissait le Patriarche Tykhon non seulement dans sa patrie, mais dans tous les pays du monde, ne laissent pas d'inquiéter les Soviets. Le discréditer à l'étranger comme on a tenté de le discréditer dans son pays, tel est, selon toute évidence, le plan conçu par les autorités de Moscou. Une nouvelle a été lancée qui a fait le tour de la presse mondiale, annonçant que le premier acte du Patriarche après sa mise en liberté aurait été de demander aux Soviets une action énergique contre le catholicisme et le Saint Siège, un acte témoignant d'une noire ingratitude envers les hautes personnalités catholiques qui, généreusement, avaient pris sa défense.

Quiconque connaît la situation en Russie, verra facilement le subterfuge. Les orthodoxes russes en Pologne, victimes de certaines mesures vexatoires qui, tout en visant un but essentiellement politique, s'attaquaient à leurs intérêts religieux, invoquaient depuis longtemps l'appui de l'Église-mère ; le chef de cette Église, ne pouvant rester muet devant cet appel, réprova hautement les actes du Gouvernement Polonais contraires à la liberté de conscience. De là à présenter cette réprobation comme un acte hostile envers l'Église catholique, il n'y avait qu'un pas, et ceux qui l'ont fait comptaient bien éveiller la méfiance de Rome. Il est à souhaiter que le monde catholique juge les faits à leur juste valeur et ne se laisse pas impressionner par des nouvelles provenant d'une source trouble et mensongère.

Le peuple russe n'a pas été dupe de ces machinations. Il a accueilli son Patriarche par des démonstrations de piété filiale qui prouvent qu'aucune atteinte n'a été portée à son autorité morale et dont un témoin nous conte un exemple émouvant :

« Une foule compacte remplissait l'église où devait être célébrée la messe, la place devant l'église et les rues avoisinantes. L'arrivée du Patriarche était saluée par des chants religieux, cantiques joyeux de Pâques ; d'aucuns pleuraient de joie. Le Patriarche avait sensiblement maigri, mais il gardait toute la vivacité de son regard et l'air bienveillant et doux qu'on lui connaît. Pendant l'office, le représentant britannique fit son entrée dans l'église. On entendit des voix : « Voici

celui qui a sauvé notre Patriarche », et la foule, respectueuse et recueillie, le salua. Ému par cet élan spontané, l'envoyé anglais s'agenouilla avec les fidèles. Une émotion profonde gagna l'assistance ; on entendait des pleurs contenus ; le chœur des chœurs se tut. Le Patriarche donna la bénédiction à la foule agenouillée et s'entretint quelques instants avec l'envoyé britannique ; puis le service continua. »

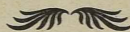
Ce tableau, d'une simplicité émouvante, ne se trouve pas parmi les nouvelles répandues en abondance par la presse des Soviets, que répètent de bonne foi les journaux, même ceux qui ont toujours témoigné de la sympathie à l'égard de l'Église Russe et de son Patriarche.

Viendra un jour quand nous saurons toute la vérité, quand le tissu de mensonges qui voile et déforme les événements de la vie russe fera place à une connaissance exacte des faits ; jusque là réservons notre jugement, d'autant plus que d'autres nouvelles nous parviennent, confuses et troublantes : la popularité croissante du Patriarche inquiéterait les Soviets ; il serait soumis à une surveillance étroite ; on croit même qu'il serait à la veille d'un nouvel emprisonnement.

Dans le doute et l'incertitude où nous nous trouvons, une chose est claire, c'est que aujourd'hui comme hier, la masse du peuple russe, non seulement les classes éclairées, mais toute la Russie paysanne et ouvrière garde envers son chef spirituel les mêmes sentiments de vénération et de piété filiale.

PIERRE ISWOLSKY,

Aumônier de l'église orthodoxe russe à Bruxelles.



Par delà les frontières linguistiques (1)

B. — COMPARAISON AVEC LES RECENSEMENTS ANTÉRIEURS

I. — 1910-1920

On connaît l'utilité qu'il y a, en général, à rapprocher et à comparer entre elles les données obtenues, à différentes époques, par des observations statistiques portant sur le même objet. Un travail de ce genre appliqué à la statistique des langues nous permettra d'élucider la question de savoir s'il est intervenu des changements dans la situation respective des groupes linguistiques et si c'est la stagnation complète, le clichage définitif des faits d'ordre linguistique que la statistique enregistre ou si, dans ce domaine également, il y a du mouvement, des aspects nouveaux, une évolution peut-être qui se dessine.

Il y a longtemps que l'on a constaté la stabilité de la frontière linguistique. Aussi loin que remontent les observations, les mêmes communes s'opposent, à l'extrémité du territoire de chacun des groupes ethniques, comme les bornes immuables de leur domaine respectif. A cet égard, le recensement de 1920 n'a apporté ni changement ni surprise.

Je ne m'arrêterai pas longtemps à la comparaison des résultats des deux derniers recensements. On peut constater, en consultant le tableau I, qu'entre les années 1910 à 1920, où

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits*, des 17 et 24 août 1923.

tant de choses ont été bouleversées, il n'y a guère eu de modification dans la répartition générale des habitants d'après les langues parlées.

Le chiffre de la population ne s'est pas modifié notablement pendant ces années : au lieu de l'augmentation ordinaire, il y a eu diminution. Et cette diminution a affecté particulièrement la population des régions dévastées et spécialement celle de la Flandre Occidentale. Au moment du recensement, une partie des habitants de cette province n'était pas encore rentrée dans ses foyers. C'est ce qui explique la réduction du nombre de personnes ne parlant que le flamand de 1910 à 1920. De même que les événements de guerre expliquent la diminution de tous les groupes linguistiques où intervient la langue allemande.

Les groupes des « français seulement » et des « français-flamands » accusent seuls une augmentation, et elle n'est notable que pour ces derniers seulement ; elle atteint 10 p. c., avec une population diminuée, comme nous l'avons vu.

2. — 1880-1920

Il est plus intéressant de remonter plus loin en arrière pour choisir notre point de comparaison. Un changement dans les données de fait du problème linguistique, s'il se produit, ne peut se manifester qu'à la longue, puisque nous nous trouvons en présence d'un des éléments les plus stables de la vie sociale : les races et leurs langues.

J'ai choisi 1880 parce que les méthodes employées cette année-là pour le recensement des langues ont été les mêmes qu'en 1910.

Voici les observations que suggère ce rapprochement dont les données figurent au tableau III :

1. La population a augmenté, de 1880 à 1920, de 1,885,560 unités soit de 34 p. c.

En dehors des groupes de l'allemand seulement et du flamand-allemand, — conséquence de la guerre — toutes les catégories linguistiques ont augmenté. L'augmentation est à peu près la même — 27 et 28 p. c. — pour les unilingues français et flamands, mais elle est beaucoup plus élevée pour les plurilingues : 129 p. c. pour le groupe des français-flamands et 155 p. c. pour le groupe des trilingues. Les bilingues français-flamands ont passé de 420,339 à 950,960 soit une augmentation de 540,621, serrant de près l'accroissement absolu des unités du groupe français seulement qui est de 617,968. Avec les trilingues, les bilingues forment un groupe de près de un million (998,118).

C'est là une constatation extrêmement remarquable, la plus intéressante que l'on ait faite dans ce domaine en Belgique depuis que les statistiques des langues existent.

Je ne comprends ici dans les plurilingues que ceux des habitants connaissant le français et le flamand. Je laisse de côté ceux qui parlent le français et l'allemand, le flamand et l'allemand.

L'accroissement aussi rapide et aussi important du nombre des bilingues français-flamands ouvre des perspectives inattendues sur le rôle que le bilinguisme peut jouer dans la solution de la question des langues. Et ces perspectives se précisent quand on examine la répartition géographique de ces progrès et que l'on constate leur localisation. C'est ce que je vais montrer.

Constatons encore auparavant que l'importance relative de chacun des groupes des unilingues français et flamands a diminué à peu près dans la même proportion, et que celle des bilingues français-flamands a passé de 7,61 à 12,98 p. c.

3. — La localisation des progrès du bilinguisme

En 1880, il y avait 1 habitant sur 12 parlant deux ou les trois langues nationales. En 1920, il y en a 1 sur 8. Dans l'intervalle de ces 40 ans, la population s'est accrue dans la proportion de 34 % ; l'augmentation des plurilingues a été de 129 % ; en chiffres absolus 561,369. Sur le million de plurilingues (exactement 998,118), 607,811 habitent dans les provinces d'Anvers et de Brabant. C'est presque les deux tiers : 61 p. c.

En 1880, les plurilingues (entendus dans le sens des personnes connaissant le français et le flamand) de ces deux provinces ne représentaient que 48,50 p. c. de l'ensemble des plurilingues du royaume.

Ces constatations résultent du tableau IV que l'on trouvera plus loin.

C'est qu'il y a eu une augmentation considérable de plurilingues dans ces deux provinces. A elles seules, elles ont absorbé 71 p. c. de l'accroissement général : 397,484 sur 561,369. Pour la province d'Anvers, le nombre des plurilingues a passé de 52,128 à 142,651 soit une augmentation de 174 p. c. ; pour le Brabant les chiffres sont : 158,229 en 1880 ; 465,160 en 1920, soit une augmentation de 194 p. c.

Sur 100 habitants on compte, en 1920, dans la province de Brabant, 31 plurilingues français-flamands ; dans la province d'Anvers 14.

Ce pullulement régional des plurilingues s'accuse d'une façon encore plus marquée si, au lieu de prendre les chiffres des provinces, on examine les résultats pour les arrondissements d'Anvers et de Bruxelles consignés au tableau V.

Dans l'arrondissement d'Anvers, le nombre des plurilingues a passé de 35,833 en 1880 à 112,611 en 1920, soit une augmentation de 214 p. c., alors que la population s'est accrue dans la proportion de 97 p. c. Sur 100 habitants, on y comptait 11 plurilingues en 1880, 18 en 1920.

Dans l'arrondissement de Bruxelles on a relevé des plurilingues au nombre de 134,643 en 1880 et 417,370 en 1920. C'est un accroissement de 210 p. c., alors que la population ne s'est développée que dans la proportion de 73 p. c.

Sur 100 habitants, il y avait dans l'arrondissement de Bruxelles : en 1880, 22 plurilingues, 39 en 1920. Plus du tiers des habitants de l'arrondissement de Bruxelles connaît le français et le flamand.

D'autre part, à peu près les deux tiers, exactement 64 p. c. de l'augmentation totale des plurilingues sont fournis par les arrondissements de Bruxelles et d'Anvers.

Sur 100 plurilingues, on en comptait 39 en 1880 dans les deux arrondissements de Bruxelles et d'Anvers : en 1920, cette proportion s'élève à 53 p. c., soit 529,981 sur un total de 998,118.

Il résulte des chiffres qui viennent d'être donnés qu'en dehors des provinces de Brabant et d'Anvers, le développement du bilinguisme a été beaucoup moins accentué. On peut

même constater, d'après le tableau ci-après, que ce développement paraît arrêté ou à peu près depuis 1900 dans les provinces flamandes autres que les précitées.

Habitants parlant le français et le flamand.

PROVINCES	1880		1890		1900		1910		1920	
	Chif. abs.	Prop. %	Chif. abs.	Prop. %	Chif. abs.	Prop. %	Chif. abs.	Prop. %	Chif. abs.	Prop. %
Anvers	49,283		78,890		104,041		113,606		133,131	
Brabant	153,436		299,992		336,847		381,997		451,593	
Flandre Occid.	76,595		103,752		123,121		123,938		113,290	
Flandre Orientale	77,313		107,100		116,638		116,889		123,606	
Hainaut	23,804		36,946		40,828		49,575		57,265	
Liège	22,054		43,286		46,237		50,068		46,418	
Limbourg	18,605		26,930		29,306		29,386		29,355	
Luxembourg	500		788		1,058		1,393		1,177	
Namur	2,162		3,313		3,511		4,436		5,125	

En présence de la diffusion de l'enseignement et de la quantité croissante du nombre des jeunes gens qui font des études moyennes et supérieures, on peut se demander si cette stagnation du bilinguisme dans certaines provinces flamandes correspond à la réalité ou si les réponses des recensés ne sont pas, dans une certaine mesure, influencées par la propagande qui tend à faire considérer dans certains milieux une déclaration du « flamand seules » comme un devoir et un service à rendre à la cause flamande, même quand cette déclaration est contraire à la réalité. (1)

CAMILLE JACQUART.

Le Royaume

TABLEAU III.

LANGUES PARLÉES	CHIFFRES ABSOLUS		PROP. %		AUGM. OU DIM.	
	1880	1920	1880	1920	Chif. abs.	Prop. %
Le français seulement	2,237,867	2,855,835	40.53	38.55	+ 617,968	+ 27.61
Le flamand seulement	2,479,747	3,187,073	44.93	43.04	+ 707,326	+ 28.52
L'allemand seulement	41,046	16,879	0.74	0.23	- 24,167	- 58.87
Le français et le flam.	420,339	960,960	7.62	12.98	+ 540,621	+ 128.61
Le français et l'alle.	35,321	45,073	0.64	0.61	+ 9,752	+ 27.61
Le flamand et l'alle.	2,809	2,348	0.05	0.03	- 461	- 16.41
Les 3 langues	13,410	34,158	0.24	0.46	+ 20,748	+ 154.72
Aucune des 3 langues	289,470	303,115	5.25	4.10	+ 13,645	+ 4.71

(1) Les conclusions de cette étude paraîtront dans notre prochain numéro.

Province d'Anvers

TABLEAU IV.

LANGUES PARLÉES	CHIFFRES ABSOLUS		PROP. %		AUGM. OU DIM.	
	1880	1920	1880	1920	Chif. abs.	Prop. %
Le français seulement	7,957	12,642	1.38	1.24	+ 4,685	+ 58.87
Le flamand seulement	477,570	807,043	82.73	79.35	+ 329,473	+ 68.98
L'allemand seulement	2,286	427	0.39	0.04	- 1,859	- 81.32
Le français et le flam.	49,283	133,131	8.54	13.09	+ 83,848	+ 170.14
Le français et l'Alle.	721	369	0.13	0.03	- 352	- 48.82
Le flamand et l'alle.	746	1,065	0.14	0.14	+ 319	+ 42.76
Les 3 langues nation.	2,845	9,520	0.49	0.93	+ 6,675	+ 234.62
Aucune des 3 langues	35,824	52,766	6.20	5.18	+ 16,942	+ 47.29

Province de Brabant

LANGUES PARLÉES	CHIFFRES ABSOLUS		PROP. %		AUGM. OU DIM.	
	1880	1920	1880	1920	Chif. abs.	Prop. %
Le français seulement	262,644	431,920	26.66	28.38	+ 169,276	64.45
Le flamand seulement	499,615	563,544	50.72	37.03	+ 63,929	12.79
L'allemand seulement	4,250	676	0.43	0.04	- 3,574	84.09
Le français et le flam.	153,436	451,593	15.58	29.68	+ 298,157	194.32
Le français et l'alle.	4,723	3,919	0.44	0.26	- 804	17.02
Le flamand et l'alle.	639	264	0.07	0.02	- 375	58.68
Les 3 langues nation.	4,793	13,567	0.49	0.89	+ 8,774	138.06
Aucune des 3 langues	55,174	56,216	5.61	3.70	+ 1,042	1.87

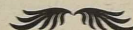
Arrondissement d'Anvers

TABLEAU V.

LANGUES PARLÉES	CHIFFRES ABSOLUS		PROP. %		AUGM. OU DIM.	
	1880	1920	1880	1920	Chif. abs.	Prop. %
Le français seulement	6,680	10,969	2.06	1.72	+ 4,289	64.20
Le flamand seulement	256,500	479,082	79.34	75.16	+ 222,582	86.77
L'allemand seulement	2,201	412	0.69	0.06	- 1,789	81.28
Le français et le flam.	33,240	104,010	10.29	16.33	+ 70,770	212.89
Le français et l'alle.	666	344	0.20	0.05	- 322	48.34
Le flamand et l'alle.	712	962	0.21	0.16	+ 250	35.11
Les 3 langues nation.	2,594	8,601	0.82	1.36	+ 6,008	231.70
Aucune des 3 langues	20,659	32,886	0.39	5.16	+ 12,227	59.13

Arrondissement de Bruxelles

LANGUES PARLÉES	CHIFFRES ABSOLUS		PROP. %		AUGM. OU DIM.	
	1880	1920	1880	1920	Chif. abs.	Prop. %
Le français seulement	107,401	267,073	17.23	24.78	+ 159,672	148.67
Le flamand seulement	336,766	350,359	54.02	32.52	+ 13,593	4.03
L'allemand seulement	4,031	657	0.65	0.06	- 3,374	83.70
Le français et le flam.	130,164	404,843	20.87	37.57	+ 274,679	211.03
Le français et l'alle.	4,415	3,696	0.70	0.34	- 719	16.28
Le flamand et l'alle.	573	222	0.09	0.02	- 351	61.26
Les 3 langues nation.	4,479	12,527	0.72	1.16	+ 8,048	179.68
Aucune des 3 langues	35,628	38,265	5.72	3.55	+ 2,637	7.40



Paradoxes sur l'art sacré

— Quand peut-on dire, — demande-t-on de tous côtés, — qu'une œuvre d'art est religieuse ?

« Quand le sujet en est religieux », répond M. Maurice Denis, « le sujet extérieur, c'est-à-dire la donnée dogmatique, et le sujet intérieur, c'est-à-dire la disposition intime de l'artiste. »

« Quand elle traite un sujet religieux », répond de même M. François Fosca, « et qu'elle obéit à la loi de convenance qui régit tout l'art appliqué. »

Là-dessus, mettez aux voix, parmi les bons chrétiens, la valeur religieuse de tel sujet religieux qui vous plaira et vous aura paru indiscutablement religieux. Vous verrez si vous sortez de discussion.

J'ai fini par me convaincre qu'une œuvre d'art est religieuse quand elle remplit l'une des deux fins de l'art sacré, qui sont : d'honorer Dieu et de sanctifier les âmes. Et j'entends ici par « œuvre d'art » jusqu'aux produits manufacturés, destinés à la décoration de nos églises ou à notre édification, puisqu'ils sont toujours donnés et si souvent acceptés pour tels.

Jacques Maritain nous dit que « l'art a pour seule fin l'œuvre elle-même et sa beauté » ; mais il reconnaît aussi que l'art sacré a un objet, une fin propre. Il nous avertit de ne point confondre l'objet de l'art qui est de produire du beau, avec l'effet de l'art, qui peut être de provoquer des états affectifs ; mais, en fait, ce qui prédomine, chez l'artiste qui traite un sujet religieux, ce n'est point le souci de la beauté et de sa délectation. Dites-lui qu'il a mis au monde un chef-d'œuvre, mais que son chef-d'œuvre n'est pas religieux, vous lui ferez beaucoup de peine. Voilà pourquoi sans doute le grand Molière, voulant complimenter le peintre Mignard sur sa *Gloire du Val-de-Grâce*, n'a garde d'oublier, à côté de la réussite esthétique, la réussite religieuse, et adresse aux « recluses » de l'endroit, une tirade pompeuse et glaciale qui conviendrait à merveille dans la bouche de Philaminte, ou même de Cathos, si elles se mêlaient de parler dévotion.

Je ne pense pas que Mignard ait peint son paradis avec la ferveur d'un Angelico. Mais puisqu'il a contribué à la splendeur du culte chrétien, puisqu'il a rendu hommage « au véritable Dieu », lui refuserez-vous d'avoir fait acte de religion et œuvre d'art religieuse ? J'en dirai autant de Jouvenet et de sa Pentecôte du Palais de Versailles. S'il est bien vrai qu'il ait édifié M. Gaston Latouche, et nous savons ce qu'édification veut dire, Jacques Maritain, ne laissez pas de garder à son rang notre Giotto, mais rendez une justice à Jouvenet.

J'étais beaucoup plus difficile autrefois, en matière d'art sacré. Je n'admettais que celui qui honore Dieu et en même temps sanctifie les hommes par le Beau. Il me suffit aujourd'hui que l'artiste, en pensant à Dieu ait eu l'intention d'atteindre à la beauté, ou qu'il ait réussi à édifier, grâce à l'idée déféctueuse que telle bonne âme se fait de la beauté.

Une œuvre d'art est religieuse dès qu'elle produit une impression religieuse, et cette impression ne dépend que de la volonté de Dieu. Il n'appartient qu'à Dieu seul de toucher les cœurs d'un sentiment de piété devant le plus méchant chromo, devant la plus désolante croûte, aussi bien que devant le chef-d'œuvre le plus sublime.

Est-ce un fait, oui ou non, que des millions de fidèles alimentent leur piété à ce qu'on dénomme, à tort ou à raison, « l'art de Saint-Sulpice » ? Est-ce un fait que les rénovateurs de l'art sacré, les Desvallières, les Denis (pour ne parler que des Français), font crier au sacrilège ? Deux catholiques fervents, d'égale culture artistique, sont-ils sûrs de s'entendre sur la valeur religieuse d'une même œuvre ? Toute cette valeur, toute cette vertu réside donc, non dans l'exécution de l'œuvre, non dans les intentions de l'artiste mais dans les dispositions du spectateur.

S'il vous certifie que telle image est religieuse, parce qu'elle porte son cœur à Dieu, croyez-le et réjouissez-vous-en. Ne perdez pas votre peine à lui expliquer qu'elle est laide : il ne voit pas, il ne voit rien. C'est ainsi. Les gens ne voient pas que l'image qu'on leur offre du plus beau des enfants des hommes, est celle d'un garçon coiffeur, comme dit, je crois, Maurice Brillant ; ils ne voient pas que la bonne Vierge de Lourdes est en chemise ; ils ne verraient pas, comme Huysmans, au parloir de la maîtrise de Chartres, un Christ leur montrer, d'un air aimable, « un cœur mal cuit, saignant dans des ruisseaux de sauce jaune ». Ne rien voir est la destinée commune du genre humain.

Il me souvient d'une réflexion de M. Maurice Denis à propos du « sujet religieux » et des « modes de dévotion actuelle ». « Si telle image, dit-il, ne pousse pas au prosternement et à l'amour de Dieu, un simple signe peut suffire. Si le chemin de croix n'offre rien à la méditation des souffrances de Jésus-Christ pour la rédemption des hommes, qu'on se contente de simples croix de bois. » En fait, pour l'immense majorité du peuple chrétien, toute représentation artistique, ou donnée comme telle, des choses religieuses n'est guère plus qu'un signe, un signe abstrait. La forme, la plastique importe peu. Tout ce qu'on demande c'est qu'elle ne s'éloigne pas trop d'un certain niveau de fadeur, de platitude et de grossièreté.

Que demandé-je donc personnellement, moi qui énonce de si grandes vérités, sous des airs de paradoxes ?

S'il faut en venir aux confidences, j'avouerai que je n'ai plus l'âme assez candide pour éprouver de la dévotion devant les Vierges de Raphaël ou la sainte Thérèse du Bernin, et que je ne l'ai pas encore assez simple pour goûter, en homme du Moyen Age, l'imagerie des cathédrales. Quelle terreur de l'enfer veut-on que m'inspirent, par exemple, les réprouvés du tympan de Berne, qui se tiennent par l'épaule à la queue leu leu, et s'en vont si gaîment à la flamme éternelle, sur l'air des *Lampions* ? Quelle idée du Paradis me donnera le saint Pierre de Fribourg, souriant dans sa barbe ronde et tendant la main gauche à une petite mère Ève, affublée d'un voile trop court ? Elle entame un pas de rigodon, tandis que les élus attendent l'ouverture. Mais comme le bon imagier, qui a fait la clef aussi longue que saint Pierre, a fait la serrure plus petite que la clef, ils resteront à la porte jusqu'à ce que saint Ignace leur prête son passe-partout.

En dépit de mon classicisme, je ne juge pas comme Molière ou Fénelon ce merveilleux art médiéval, inventé pour la joie des yeux de M. Salomon Reinach. Il m'enchanté, me touche ou m'amuse toujours ; il ne m'édifie pas autant, ou du moins ne m'édifie qu'indirectement par la pensée que les artistes avaient en vue la gloire de Dieu. Si j'étais artiste, il me semble que je ne travaillerais que pour cela. Le bien des âmes, Dieu y pourvoit lui-même.

Il semblerait théoriquement admissible que, l'art possédant un pouvoir de suggestion, telle œuvre puisse être en soi plus religieuse, plus édifiante que telle autre. Mais c'est à l'effet

seul qu'on peut mesurer ce pouvoir, et l'effet varie à l'infini, selon les milieux, les époques, les individus. Je constate que des millions de fidèles prient à leur aise devant des caricatures, et pour éviter l'affligeante conclusion que la caricature possède une vertu religieuse, il me faut bien conclure que Dieu y met du sien.

Mais j'en conclus encore que, puisqu'il daigne si souvent suppléer aux déficiences de notre art et se faire sentir aux âmes par des moyens qui nous confondent, nous ne devons pas être avec lui en reste de générosité. Rendons-lui au plus vite l'hommage de beauté auquel il a droit. *Afferte Domino gloriam et honorem.*

De plus compétents que moi diront ce qu'il convient d'offrir au Seigneur. Les Rois Mages, qui avaient de grands moyens, lui faisaient de précieux cadeaux ; les bergers lui apportaient des fromages et des noisettes.

Il y aura toujours, en ce monde, plus de bergers que de rois. Le bon Dieu le sait, j'imagine. Rares seront toujours les œuvres qui réuniront, pour un temps durable et pour une large société, la splendeur de l'art à la vertu édifiante, la satisfaction du goût esthétique à celle du sentiment religieux : *confessio et pulchritudo, sanctimonia et magnificentia*. Toute la bonne volonté, tout le génie de l'artiste demeureront impuissants devant les mystérieuses réactions des âmes. Je montre à une petite fille pieuse le Sacré-Cœur de Desvallières : il l'épouvante ; je le montre à un vieux prêtre : il l'horripile ;

et moi, cette image m'émeut, parce qu'elle me rappelle que pour le salut des hommes, il a plu au Roi de Gloire d'être compté parmi les brigands.

Un grand maître subira donc cette singulière leçon d'humilité de voir un fabricant d'« articles de piété » en séries atteindre sans tant d'effort au but si désirable de l'édification. Il lui restera la consolation d'avoir travaillé pour l'honneur de Dieu.

Et nous, au lieu de gémir sur un idéal irréalisé ou de nous perdre en vaines discussions d'école, pourquoi ne pas embrasser d'un regard l'immense héritage de notre art chrétien ? Des catacombes romaines à la butte Montmartre, en passant par le roman, le gothique, le rococo, églises, fresques, tableaux, statues ou imagerie populaire, tout cela, d'une manière ou de l'autre, témoigne de la foi des siècles. Vous scandaliserai-je en disant que la manière importe peu ? Libre à vous de préférer « l'autre ».

S'il vous semble que nous marchons vers l'universelle apostasie et que notre monde moderne n'a plus de voix pour Dieu, écoutez toutes ces pierres qui crient, toutes ces couleurs qui chantent. Et songez à quoi tient l'édification des âmes, si vous voulez tempérer l'écoeurement ou l'indignation que cause à tant d'hommes de goût la décadence de notre art religieux.

PAUL CAZIN.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

L'Aigle et la Colombe

Le 20 août 1823 s'éteignit au Quirinal, dans la paix sereine et auguste, le magnanime Pie VII, dont le pontificat de vingt-trois ans n'avait été qu'une suite à peu près ininterrompue de tragiques infortunes. Nous sommes tellement étourdis du vacarme des tapageuses commémorations que ce pacifique centenaire risque de ne pas émouvoir l'opinion catholique elle-même, malgré la constante opportunité des souvenirs qu'il réveille. Et, cependant, le règne de Pie VII présente une frappante application d'une loi providentielle de l'histoire sur laquelle on ne pourrait assez méditer : je veux dire, la puissance du sacrifice, la fécondité de la croix. Comme le rappelait dernièrement la *Civiltà catholica*, depuis le Christ une nouvelle économie a prévalu dans le monde, la Grèce antique vantait la sagesse, Rome idolâtrait la force, Jésus a conquis l'univers par le scandale de la croix. Lorsque l'étendard de la Croix fut arboré pour la première fois sur le Capitole, au début du quatrième siècle, déjà la face du monde était changée : la force était vaincue par la faiblesse. Le Tout-Puissant avait inauguré, si j'ose dire, sa nouvelle politique : à Néron il oppose le pêcheur galiléen, aux proconsuls de la Rome impériale les martyrs, au barbare Attila saint Léon, à Frédéric Barberousse le carroccio lombard, il y a un siècle, à Napoléon Bonaparte, l'aigle éblouissant

de tout l'éclat de la force humaine, le pape Pie VII, la douce et faible colombe.

Entre l'aigle impérial, l'*Aquila rapax* de la fameuse prophétie, et la colombe romaine, quelle lutte effrayante, quel drame se joue, auprès duquel pâlisent tous les conflits qui ont éclaté depuis entre le Saint-Siège et les puissances temporelles !

L'aigle attire d'abord la colombe et semble la fasciner, il veut l'emporter dans son aire, en jouer au gré de son vol altier et prend un cruel plaisir à la suspendre dans le vide au-dessus de l'abîme. Il monte toujours plus haut dans les cieux, il étend toujours plus loin sa domination dans l'espace. Devant lui, le monde asservi tremble et se tait. Seule, la colombe résiste, brave le ravisseur jusque dans ses serres où il la tient captive, prêt à la dévorer. Quelle sera l'issue de cet étrange duel ?

L'aigle, soudain, tombe et se précipite. A Waterloo, il se casse les ailes, et le voilà cloué impuissant sur le rocher de Sainte-Hélène. La colombe s'échappe libre et joyeuse, prend son vol vers le ciel de Rome pour y planer, victorieuse, dans l'azur de la paix triomphante.

Vraiment, est-ce que cette page ne vaut pas la peine d'être relue ?

* * *

Quand Pie VI mourut à Valence, le 20 août 1799, il était bien entendu qu'on plombait du même coup le cercueil du Pape et de la Papauté. Dieu en avait autrement décidé, et du miraculeux Conclave de Venise sortit, par un coup de théâtre de la Providence, l'élection inattendue

du moine bénédictin Barnabé Chiaramonti, successivement évêque de Tivoli et d'Imola, le plus précieux auxiliaire de Pie VI dans le gouvernement de l'Église. Sa mansuétude était proverbiale, « le plus doux des hommes qui vivaient alors sur terre », a dit de lui Pacca en lui appliquant l'éloge biblique de Moïse. A cette angélique douceur se joignaient sa compagne habituelle, une incorruptible pureté de mœurs, une sagesse inaltérable et ce détachement de toutes choses auquel l'avait assoupli la formation monastique. N'est-ce pas la colombe ?

Mais cette angélique douceur était trempée de force, elle enrobait une héroïque fermeté. Nulle pusillanimité ni devant l'occupation française de son diocèse ni devant l'évolution politique de ses diocésains. Elle est de lui cette phrase fameuse que Brunetière aimait à citer : « Soyez de bons chrétiens et vous serez d'excellents démocrates ! »

Au reste, la noblesse de son port — il était d'illustre extraction — la légère inclination de sa tête, l'affabilité de son sourire, la vivacité de son regard sous les profondes arcades sourcilières respiraient un air de majesté religieuse et de paternelle bonté.

En montant sur le siège de Saint Pierre, il s'offrit en victime expiatoire pour obtenir la fin de la tourmente révolutionnaire et le retour de la France à l'Église. Dieu agréa cette généreuse oblation. Au prix d'innombrables difficultés où se joua le génie diplomatique de Consalvi, Pie VII eut la joie de signer avec Bonaparte le Concordat qui réconcilia la France avec l'Église, ouvrit une ère nouvelle pour l'Église de France et prépara un renouveau pour l'Église entière, mit en relief et fit éclater à tous les yeux la suprématie du Pape allant jusqu'à déposséder de leur juridiction tous les évêques français pour réorganiser la hiérarchie, en deux mots consacra la pacification religieuse de la France et prépara celle du monde entier.

Sans doute, les *Articles organiques*, ce regain des doctrines parlementaires et jansénistes de l'Ancien Régime, subrepticement incorporés au Concordat, ne motivèrent que trop les protestations du Pontife, mais il le reste devant l'histoire que le Concordat c'était la banqueroute de la politique religieuse de la Révolution, la réparation des maux du gallicanisme, le Pape mis à sa place dans l'Église, c'est-à-dire à la première.

Cependant, entre la colombe et l'aigle le conflit était inévitable. Se sentant de la race de ceux qui sont nés pour gouverner le monde, Napoléon avec son imagination de feu et ses ambitions insatiables voulut concentrer en lui toutes les grandeurs du passé. Il sera le Constantin du Concordat, le Justinien du Code civil, le Théodose des Tuileries et de Saint-Cloud, il sera Charlemagne, sacré à Notre-Dame de Paris par Pie VII, comme Pépin l'avait été à Saint-Denis par Étienne II, il sera Charlemagne, mais sans la foi et la piété « du défenseur et auxiliaire dévoué de la Sainte Église dans tous ses besoins », l'unique Charlemagne après la renonciation de François II au Saint Empire romain germanique, il sera l'Empereur à l'instar des anciens empereurs de Rome, exerçant le gouvernement militaire le plus absolu, subordonnant en tout l'Église à l'État, la traitant comme un simple rouage de sa vaste administration et reprenant à l'égard du Chef de l'Église les traditions de Philippe le Bel, de Frédéric Barberousse et d'Henri V d'Allemagne. En réalité, il entend domestiquer le Pape et en faire son chapelain.

Déjà, après le sacre ou l'humiliation ne fut pas épargnée au Pontife, le conflit s'annonce par de sournoises rumeurs. Le bruit se répand que l'empereur veut retenir le Pape en France, mais le grand officier qui l'y invite s'attire cette fière réponse : « Qu'on nous enlève la liberté, tout est prévu. Avant de partir de Rome, nous avons signé une abdication régulière, . . . il ne vous restera plus entre les mains qu'un pauvre moine qui s'appellera Barnabé Chiaramonti ».

En 1806, enivré de ses triomphes, voyant peuples, princes et rois s'incliner devant sa volonté, tous les États graviter comme autant de satellites autour du soleil de sa toute-puissance, Napoléon se targue d'être l'« empereur de Rome ». A l'orgueilleux despote, Pie VII, seul, tient tête. « Vous êtes immensément grand, mais vous avez été élu, sacré, couronné, reconnu empereur des Français et non de Rome ».

Alquier, l'ambassadeur de Napoléon, cherche à terroriser le Pape qui se refuse à reconnaître Joseph Bonaparte comme roi de Naples. Pie VII reste impassible devant les menaces : « Il y va de notre conscience. Au-dessus de tous les monarques règne un Dieu vengeur de la justice ».

* * *

Bientôt, c'est la guerre ouverte qui se déclare. Napoléon veut forcer le Pape à une alliance militaire avec lui contre tous les ennemis

de l'Empire et surtout le contraindre à participer au blocus continental spécialement dirigé contre les Anglais. Au nom de la justice, au nom de l'indépendance du Saint-Siège, au nom de la neutralité qui s'impose au Père commun des fidèles, Pie VII refuse. La réponse ne tarde pas : le 17 mai 1800, les États pontificaux sont annexés à l'Empire français. Pie VII ne tremble pas devant le potentat. Il fulmine contre l'envahisseur l'excommunication dont il saura un jour, en Russie, si elle ne fait pas tomber les armes des mains de ses soldats. Radet, au nom de son maître, exige la levée de l'excommunication. Pie VII refuse : « Vous me taillerez en pièces plutôt que de me faire rétracter ce que j'ai fait. Nous ne pouvons pas. Nous ne devons pas. Nous ne voulons pas ». Immédiatement arrêté dans son palais, jeté dans une voiture, le Pape est conduit à Savone où pendant près de trois ans séquestré, gardé à vue, séparé de ses conseillers, abreuvé d'humiliations, abandonné par l'Europe, le doux et magnanime vieillard s'enferme dans une sorte d'immobilité et oppose une conscience d'airain à toutes les sollicitations sur lesquelles on comptait pour lasser sa résistance. Aussi grand dans sa prison que sur son trône, Pie VII proteste contre les sentences complaisantes rendues par les officialités de Paris dans l'annulation du premier mariage de Napoléon, le chef de l'Église ne fléchit pas devant le maître du monde, il refuse d'accepter les évêques nommés par l'empereur, il ne plie pas devant les ordres du tyran.

En vain pour vaincre « l'opiniâtre obstination du prêtre romain » on l'arrache brutalement à Savone pour le transférer au prix d'atroces douleurs à Fontainebleau, sous la main du maître ; en vain on extorquera à son état de prostration des concessions contraires au droit et jusqu'alors héroïquement refusées, Pie VII détrompé par Consalvi et Pacca se ressaisit aussitôt, désavoue une signature arrachée par fraude et par violence et déclare nulles les institutions qui seraient données par les métropolitains, intrus les évêques ainsi institués, schismatiques les évêques consécrateurs.

L'heure de la Providence a sonné. Huit cent mille hommes envahissent la France par toutes ses frontières, l'aigle doit lâcher sa proie, Napoléon rend la liberté à son prisonnier, il abdique dans ce palais de Fontainebleau dont il avait voulu faire une geôle pour le Vicaire de Jésus-Christ et Pie VII, après un voyage triomphal à travers des populations à genoux, rentre à Rome acclamé par l'enthousiasme délirant de tout le peuple chrétien, le 24 mai 1814.

On sait comment la colombe se vengea de l'aigle blessé qui se mourait à petit feu sur son rocher désert. Pie VII recueillit à Rome la famille proscriée de Bonaparte et s'efforça, par son intervention auprès du roi d'Angleterre, d'adoucir les souffrances de son ancien persécuteur.

Au lendemain de l'éroulement de l'empire, comme après la chute de l'empire romain ou de celui de Charlemagne, la Papauté grandie par ses malheurs apparut comme la seule vraie puissance morale, seule debout au milieu des ruines, seule capable de présider à la restauration du monde. Pendant les sept années qu'il vécut encore, Pie VII secondé par son grand secrétaire d'État, le Cardinal Consalvi, s'employa à la réorganisation de son domaine temporel qu'il avait complètement récupéré, à la restauration religieuse de l'Europe par une série de Concordats, la plupart imités du Concordat français de 1801, par le rétablissement de la Compagnie de Jésus.

Napoléon le précéda de deux ans dans la tombe. Accablé par une avalanche de douleurs durant une grande partie de son pontificat, il tint bon avec une rare énergie jusqu'à ce qu'une chute sur le pavé de marbre de sa chambre précipitât sa fin. Il expira doucement le 20 août 1823, à l'âge de quatre-vingt-un ans, laissé dans l'ignorance du terrible incendie qui un mois auparavant avait réduit en cendres Saint-Paul-hors-les-Murs.

Sa gloire est incomparable. Contre la plus colossale puissance du monde il a engagé une lutte héroïque, il l'a vaincue. Souvent isolé, séparé de ses collaborateurs, sans armée, sans ressources, il s'est attaqué avec sa faiblesse à l'un des plus étonnants génies de l'humanité, à un potentat qui dominait presque sur toute l'Europe, l'Angleterre et la Russie exceptées, qui distribuait les couronnes comme en se jouant, qui recula les frontières de son immense empire jusqu'à l'Oder, la Bohême et la Saxe, et devant cette puissance formidable qui voulait asservir la Papauté, Pie VII n'a cédé ni une parcelle de son droit ni un pouce de terrain de son domaine. Par son inflexible fermeté, par ses prières, par ses larmes, par ses souffrances rédemptrices, il a triomphé et laissé le Saint-Siège avec un prestige accru et une force redoublée.

On dit qu'il mourut en prononçant ces mots : « Savone... Fontainebleau... » comme on avait recueilli sur les lèvres de Napoléon expi-

raut ces suprêmes paroles : « Tête... armée... ». L'un se rappelait en mourant la gloire militaire dont il avait enivré les hommes de son temps, l'autre se souvenait des souffrances réparatrices qu'il avait endurées dans sa double captivité pour continuer l'œuvre du Christ. Où donc est la vraie grandeur ? Gloire militaire, évanouie, la France ramenée à ses frontières de 1792, des flots de sang répandus en vain. D'autre part, martyr rédempteur, le droit vengé, la liberté de l'Église intacte, le royaume de Dieu affermi. La colombe fut plus puissante que l'aigle.

J. SCHYRGENS.



FRANCE

Economie et politique

A titre documentaire cette intéressante mise au point de Georges Valois dans « L'Action Française » :

L'auteur de cet article peut mourir maintenant : il a trouvé un défenseur du libéralisme économique, c'est Preuille, qui donne chaque semaine une chronique à la *République française*. Malheureusement, je ne puis, tant que l'on sera aussi limité dans ce journal, poursuivre avec Preuille une discussion ouverte il y a quelques mois. Je suis obligé de suivre l'actualité et contraint de remettre à l'automne les articles de doctrine. Mais Preuille nous suit de près, et il a trouvé, dans une de mes dernières chroniques, un fameux moyen de nous mettre dans un bel embarras devant nos amis républicains, ce qui paraît l'intéresser au moins aussi vivement que les discussions doctrinales. Je le vois se frotter les mains, en pensant qu'il nous tient... Mais voici son dilemme :

A) M. Valois condamne les semainiers de Grenoble pour avoir manifesté leur loyalisme civique au président de la République, parce que, selon lui, l'économie est fonction des institutions politiques, et que l'on ne peut réformer l'une sans les autres ;

B) Or, les hommes de l'Action française qui participent à la campagne pour les États généraux ont déclaré qu'ils travailleront à cette campagne avec des hommes de tous les partis, et qu'ils feront par conséquent œuvre « apolitique ».

C) Or, de deux choses l'une : ou l'économique peut être réformée en dehors de la politique, et la thèse que M. Valois soutient contre les semainiers est en contradiction avec celle qu'il soutient aux États généraux.

Où la thèse de l'économique subordonnée à la politique est rigoureusement vraie, et alors les hommes de l'Action française ne participent à la campagne pour les États généraux qu'avec la pensée d'en faire une œuvre politique.

Voilà le dilemme de Preuille. Et nous voilà bien embarrassés. Et Preuille paraît être dans une joie profonde. Je vais travailler à l'y maintenir.

Premièrement, je lui dis que nous pensons absolument qu'il n'y a aucune réforme profonde possible dans le régime républicain démocratique et parlementaire, ni réforme de la famille, ni réforme sociale, ni réforme économique, ni États généraux, ni rien du tout de ce genre.

Pratiquement, nous découvrons qu'il est possible, en faisant appel à tels idées ou sentiments nationaux, de procéder à l'une ou à l'autre de ces réformes avec des républicains. Ils ont leurs idées, et nous les nôtres. Nous considérons qu'ils manquent de logique ; ils nous le rendent. Mais nous servons ensemble le pays. Et cela suffit. Mais lorsque nous travaillons ensemble à reconstruire la Famille, ou la Région, ou la Corporation, nous nous refusons absolument à couvrir notre action commune du loyalisme civique, qui rendrait impossible notre collaboration nationale. Il nous paraît suffisant d'agir au nom du loyalisme national, qui comporte le respect dû au chef de l'État, que cet État soit républicain ou monarchique. Ce qui met tout le monde d'accord.

Pour mieux expliquer à Preuille comment, pensant ce que nous pensons, nous agissons comme nous agissons, je veux lui rappeler l'attitude de l'Action française pendant la guerre.

L'Action française a dit avant la guerre que la République n'était pas construite pour gagner la guerre.

La guerre est venue. L'Action française n'a pas fait la monarchie, parce que, en 1914, l'opération aurait risqué de créer une situation dont l'ennemi aurait profité. Au surplus, du 2 août 1914 à la fin de cette année, le régime démocratique et parlementaire faisait place à un régime dictatorial.

En 1917, le régime démocratique et parlementaire ayant repris des forces, le défaitisme, la trahison gagne sur la monarchie de la guerre. La France est tout près de la défaite.

A ce moment, la doctrine de l'Action française allait être vérifiée : la République, suivant sa loi propre, allait perdre la guerre.

Que firent Daudet et Maurras ? Ils engagèrent la lutte la plus âpre, au péril de leur vie, contre le défaitisme et la trahison. Personne n'osera nier que leur action fût décisive. Elle permit la dictature Clemenceau.

La guerre fut gagnée, grâce à ce redressement intérieur sans lequel tout l'héroïsme des combattants, poignardés dans le dos, eût été vain.

La guerre a été gagnée au nom de la République, défendue par Daudet et Maurras contre la monarchie allemande.

Nous avons conservé la République, ce qui est un grand mal.

Mais la France a été sauvée, ce qui est le plus grand des biens, et pourquoi nous avons pavoisé et illuminé.

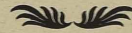
Que vaut le dilemme de Preuille devant cet exemple ? Nous n'avons changé ni de doctrine, ni de stratégie, ni de tactique. Ceux d'entre nous qui vont aux États généraux y vont avec l'esprit de la guerre.

A une séance du comité des États, un jour que l'un des vice-présidents, républicain, venait d'assimiler la République à la France et concluait :

— Vive la République, messieurs !

Le colonel de Vesins répondit d'une voix charmante, avec le plus suave de ses sourires :

— Vive la France — qui est en république !



La Revue catholique des idées et des faits paraît toutes les semaines sur 20 pages au moins, souvent sur 24 pages, parfois sur 28. Elle donne des articles inédits sur tout ce qui peut intéresser l'élite catholique belge et renseigne sur tout ce qui se passe d'important dans l'Église et dans le monde.

On s'abonne

à

La revue catholique
des idées et des faits

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Un an 25 francs ; six mois 15 francs

Que tous ceux qui apprécient notre effort d'apostolat intellectuel nous fassent connaître autour d'eux. Le meilleur moyen de nous encourager dans une tentative dont le succès dépasse déjà les plus légitimes espérances, est de nous assurer de nouveaux abonnés !



Etablissements Fr. CEUTERICK, rue Vital Decoster, 60, Louvain.

Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Forts.

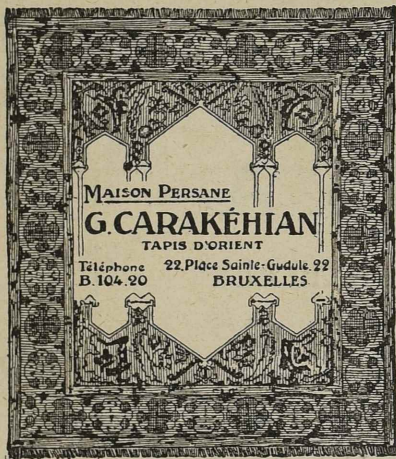
BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara. 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 28, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.




J. GUNTHER
6 P. Thérésienne
BRUXELLES
TÉLÉPHONE:
BRUX. 8586

L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

l'Incendie et

les accidents

de toute nature

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSENS

A la Grande Fabrique

- - E. Esders - -

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

CHOCOLAT

Le Chocolat Duc
surpasse tous les chocolats

La Voix de son Maître

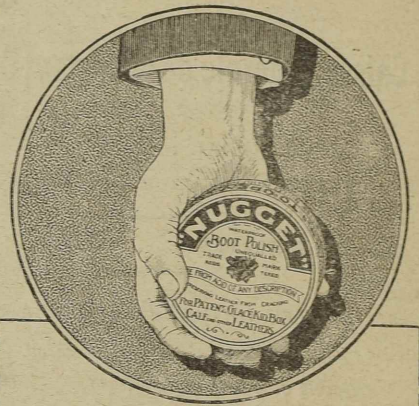
La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

C^{ie} française du Gramophone
BRUXELLES

51 Avenue de la Porte de Hal
65, rue de l'Ecuyer



Un "tiens" vaut mieux que deux "tu l'auras"
"NUGGET" est sûr l'autre ne l'est pas

Typographie — Lithographie	VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur Maison fondée en 1733	Papeterie — Maroquinerie
FABRIQUE DE REGISTRES	François VANNES Successeur	COPIE-LETTRÉS
Articles de Bureau	13, rue de la Colline, Bruxelles TEL. 227.64	Chapelets — Livres de prières
	USINE ÉLECTRIQUE : 36, RUE VANDERSTRAETEN	

LA MAISON DU TAPIS

BENEZRA

RUE DE L'ÉCUYER, 41-43 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15

LES PRIX DÉFIENT
A QUALITÉ ÉGALE
TOUT CONCURRENCE

TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons. TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs). CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient). TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins

ATELIER SPÉCIAL
POUR LA REPARATION
DES TAPIS